

Transports

La mobilité n'est pas qu'une affaire de compétence

Suite à la loi d'orientation des mobilités, la communauté de communes de Saint-Flour a choisi de ne pas reprendre la compétence mobilité. Mais elle peut tout de même agir dans le cadre d'une convention avec la région.



Mémo

5 blocs d'actions décidées : services réguliers de transports de personnes, transport à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, mobilités solidaires.

Avec 53 communes et 24 824 habitants répartis sur 1 382 km², la communauté de communes de Saint-Flour (Cantal) est un territoire peu dense et majoritairement rural. La question de la mobilité représente donc un enjeu complexe. Comme la loi d'orientation des mobilités l'y obligeait, la collectivité a délibéré début 2021 pour statuer sur cette compétence et les élus ont décidé de ne pas la reprendre pour, donc, la laisser à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui ne lui interdit pas de développer des services de transports. Au contraire. Dès avril 2021, la communauté de communes et la région signaient une convention de délégation de compétence dans laquelle la première s'engageait sur cinq actions et services pour la période 2022-2027 avec le soutien financier et technique des services de la région. « Nous avons eu de nombreux échanges avec la région pendant la rédaction de la convention durant lesquels nous détaillons chaque action que nous voulons développer. Le transport à la demande et le service de location de vélo à assistance électrique (VAE) existaient déjà et nous voulions poursuivre. Nous avons alors coconstruit cette convention avec un interlocuteur technique de la région », se souvient Camille Cabrol, cheffe de projets mobilités.

Dans la convention figurent des projets répartis en cinq actions distinctes avec le détail des ambitions mais sans engagement de calendrier : services réguliers de transports (expérimentations de navettes saisonnières locales), transports à la demande, mobilités actives (location et aides à l'achat de VAE, réalisation d'un schéma directeur cyclable...), mobilités partagées (développement et promotion du covoiturage), mobilités solidaires



(aides au permis de conduire). Si le financement de ces actions a été chiffré, toutes ne le sont pas. « Cela peut se faire au fur et à mesure du développement des projets », précise Camille Cabrol. « Et comme notre territoire est vaste et rural, nous avons choisi de couvrir tous les blocs de mobilité pour répondre à tous les besoins ». En fonction de l'avancée des projets inscrits dans la convention, un montant prévisionnel de soutien financier est établi tous les ans.

La communauté de communes de Saint-Flour s'engage donc à mener les projets inscrits dans le document tout en développant d'autres, si besoin par voie d'avenant à la convention. La région, elle, assure le transport scolaire et organise les transports réguliers à l'échelle de la région en accompagnant techniquement et financièrement son partenaire dans ses projets. « Les actions inscrites dans la convention sont des volontés politiques », reprend Camille Cabrol. « Sur notre territoire rural, le transport à la demande répond à un vrai besoin, tout comme le fait que des usagers puissent profiter

des cars scolaires pour se déplacer. Nos rapports et nos échanges avec la région sont souples et elle nous apporte les financements au cas par cas. Pour la signalétique autour du vélo, par exemple, elle finance jusqu'à 50 % de nos besoins. Avant chaque projet, je demande à mon interlocuteur si je peux le faire et quelle sera l'aide de la région. »

Aujourd'hui, concrètement, le schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration tandis que la location de VAE est effective, tout comme le service de covoiturage pour lequel la communauté de communes continue d'installer des aires dédiées. Et, depuis le début de l'année, un service de navettes saisonnier a été mis en place pour accéder notamment aux domaines skiables. La convention, quant à elle, ne prévoit pas de reconduction tacite mais la collaboration devrait se poursuivre au-delà de 2027. « On rediscutera point par point », avance Camille Cabrol. Entre compétence et compétences, la communauté de communes de Saint-Flour a choisi !

Par Cyrille Pac